

Ordre du jour de l'AD du 13 avril 2022

(Version du 24.02.2022)

1 Points statutaires	10:00	Documents
1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs-trices	10:00	15' Registre des déléguées
1.2 Procès-verbal de l'AD du 17 novembre 2021	10:15	5' Annexe
1.3 Rapport annuel et rapport de durabilité 2021	10:20	15'
1.4 a) Adoption des comptes et de la réalisation des objectifs 2021 y.c. rapports de l'organe de révision, de la CG et de l'IRI, b) Élection de l'organe de révision	10:35	35' Annexe
2 Élections	11:10	
2.1 Élection de renouvellement intégral de l'IRI	11:10	35' Annexe
2.2 Élection complémentaire pour le Comité	11:45	30' Annexe
Repas de midi	12:15	
3 Cahier des charges	13:35	
3.1 Principe «Protection du climat et résilience»	13.35	25' Annexe
3.2 Motion de Schweizer Bergheimat: Interdire l'écornage	14.00	20' Annexe
3.3 Modification du principe «Cultures liées au sol»	14.20	15' Annexe
4 Informations	14:35	
4.1 Certification Bourgeon d'espaces verts urbains – une mise à jour	14:35	20'
4.2 Info sur les nouveaux membres de la CLTC et de la CLI	14:55	5'
4.3 Conférence de Martin Keller, fenaco, suivie s'une table ronde avec des invités modérée par Daniela Lager	15.00	75'
Fin	16:15	

Cet ordre du jour et les annexes mentionnées peuvent être téléchargés depuis le site internet de Bio Suisse, <https://partner.bio-suisse.ch/fr/delegiertenversammlung.php>.

Des motions d'amendement sur les points déjà à l'ordre du jour peuvent être transmises à l'adresse suivante: Bio Suisse, Gestion de la Fédération, Peter Merian-Strasse 34, 4052 Bâle, ou par courriel à: verband@bio-suisse.ch (**de préférence par courriel, nous enverrons une confirmation de réception**).